



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES AGENT·ES TECHNIQUES ET ENSEIGNANT·ES DES COLLEGES DE SEINE-SAINT-DENIS

Le 14 juin 2019... c'est la date retenue par le Conseil Départemental pour organiser un nouveau CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) sur l'amiante dans les collèges du 93. Il fait suite à celui du 5 octobre 2018 sur le même thème.

Neuf longs mois pour voir la montagne Départementale accoucher d'une souris ?

La question est légitime quand on contemple le gouffre entre les attentes concrètes des usager·es et des personnels dans les collèges et ce qu'a prévu le Conseil Départemental sur cette période.

Tout d'abord, au niveau des informations transmises, alors que sur le terrain, les usager·es et les personnels s'inquiètent des risques potentiellement encourus, le Conseil Départemental « réfléchit à une amélioration des canaux de communication actuels (OMERE) » pour « informer tous les acteurs des données amiante »...

Certes, dans certains établissements, les chef·fes d'établissement ont rendu disponibles les DTA (Dossier Technique Amiante) aux personnels qui le demandaient, mais cela est clairement insuffisant, surtout quand ceux-ci ne sont pas actualisés. Rien de plus précis que l'échéance de « 2019 » pour l'actualisation dans la littérature Départementale : « un marché est en consultation, une programmation des mises à jour est à venir »... Repoussant par la même occasion les travaux de désamiantage nécessaires aux calendes grecques.

Enfin pour ce qui est de la « délivrance des fiches et attestations d'exposition » aux agent·es techniques exposé·es à l'amiante, leur « réalisation » ne peut se faire « qu'à la suite de l'entretien avec le médecin de prévention ». Mais comment faire cet entretien quand on n'a pas été informé d'une potentielle exposition ? Combien d'agent·es ont été convoqué·es par la médecine de prévention pour cela depuis début 2019 ?

Nos organisations syndicales n'ont pas attendu tout ce temps pour mesurer l'ampleur et l'urgence de la situation. Afin d'en discuter, nous vous proposons de nous réunir :

**MERCREDI 12 JUIN, À 9H À LA BOURSE DU TRAVAIL DE BOBIGNY,**

**SALLE ORESTE – TRAM T1 – ARRÊT LIBÉRATION**

Pour participer à cette Assemblée Générale, votre syndicat peut vous faire une Autorisation Syndicale d'Absence.